BVDGETPRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DCP_0400 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision: 20/12/2023

Objet: marché 23.179 relatif au contrat d'bonnement WEBDETTE confort

Nature: Arrêtés individuels

Matière : Commande Publique - Marchés publics

Date de télétransmission : 20/12/2023 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte: d_ccision 0400 contrat abonnement WEBDETTE confort.pdf

Annexes:

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Accusé de Réception

LA PREFECTURE
DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20231220-DCP_0400-AI Date de réception de l'acte par la Préfecture : 20/12/2023



Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq BP 80479 59208 Tourcoing Cedex

Tél.: 03 20 23 37 00 Fax: 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

SERVICE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

DCPAJI_2023_0400

Objet: Marché n°23.179 - contrat

d'abonnement Webdette Confort

DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing;

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant la délégation de signature du Maire ;

Vu l'article R2122-8 du Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son 4°;

Vu l'arrêté DCPAJI_AR2023-0076 du 23 novembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur VUYLSTEKER, Premier Adjoint au Maire ;

Considérant qu'il est nécessaire de conclure un marché en vue de l'abonnement à un logiciel relatif à la gestion de la dette directe et garantie pour la Ville de Tourcoing ;

DECIDONS

Article 1er : De conclure le marché n°23.179 avec la société SELDON FINANCE pour un montant global de 3985 € HT en vue de la réalisation l'abonnement au logiciel Webdette Confort. Le marché est conclu à compter de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2024.

<u>Article 2</u>: Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget communal.

Article 3 : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- Le Maire et les services concernés pour application

Article 4: Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

<u>Article 5</u>: La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de son affichage, devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX ou via l'application « Télérecours citoyens ». Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire dans les mêmes conditions de délai.

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le

2 0 DEC. 2023

Pour le Maire et par délégation Le Premier Adjoint

Jean-Marie VUYLSTEKER

2 0 DEC. 2023

Accusé réception en Préfecture le ?

Publié sur le site de la Ville le :

2 0 DEC. 2023